

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU VAL-DE-MARNE**
 Division Budget, Logistique, Immobilier

GROUPE DE TRAVAIL DU 16 mars 2026

**Déménagement des brigades départementales de vérification (BDV)
de Boissy-Saint-Léger vers Nogent-sur-Marne**

1 - Éléments de contexte :

Le Centre des finances publiques de Nogent-sur-Marne, d'une superficie de 1910,3 m² SUB (après extourne des zones archives et accueil) abrite actuellement le SIE Marne et Bois ainsi que le Pôle Départemental d'Expertise, soit au total 83⁽¹⁾ résidents selon la norme de la Politique Immobilière de l'État (PIE).

Il accueillera, à l'issue des travaux de rénovation énergétique les brigades de Boissy-Saint-Léger (44 agents représentant un équivalent de 22 résidents²⁾. Ce transfert vers Nogent-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite de la densification de ce site domanial pérenne et de rationalisation du parc immobilier de la DDFIP, conformément aux orientations de la Politique Immobilière de l'État.

Par ailleurs, le rapprochement physique des brigades et du Pôle Départemental d'Expertise permettra une plus grande synergie entre ces deux services sans pour autant modifier les conditions actuelles d'échange avec le Pôle Départemental de Programmation implanté à Créteil.

Présentée au CSAL du 19 décembre 2024, cette opération, initialement envisagée sur 2025, a été décalée d'une année à la demande des agents concernés, notamment pour permettre la formation des jeunes vérificateurs.

2 – La communication autour du projet

Étapes réalisées	Présentation du projet en CSAL	19 décembre 2024
	Annonce aux vérificateurs du report du projet de 2025 à 2026	06 janvier 2025
	Échange avec la Division du contrôle Fiscal	06 novembre 2025
	Rencontre avec les chefs de brigade	12 novembre 2025
	Envoi du cahier des charges aux chefs de brigade à partager avec leurs équipes	14 novembre 2025
	Déplacement de la direction sur le site de Boissy	21 novembre 2025
	Envoi des plans aux chefs de brigade à partager avec leurs équipes	05 janvier 2026
	Visite du site de Nogent-sur-Marne par les chefs de brigade et agents	13 janvier 2026
	Échanges avec les agents à Boissy sur le projet d'installation	15 janvier 2026
	Ajustement des plans suite aux observations des chefs de brigade et agents	16 au 30 janvier 2026
	GT immobilier avec les représentants du personnel et acteurs de prévention	16 mars 2026
A venir	CSAL - FS	03 avril 2026

1 effectifs physiques projetés tenant compte de la pré-affectation des A et B stagiaires attendus au printemps 2026

2 Le taux de présence au bureau des vérificateurs indiqué par les chefs de brigade (45%) conduit à un taux de nomadisme de 55 %. Ainsi les 40 effectifs de vérificateurs correspondent à un équivalent de 18 résidents $(40 * (1-0,55))$ auquel il convient d'ajouter les 4 chefs de brigade non nomades.

3 - Les effectifs concernés³

	A+	A	B	C	Total
BDV1	1	10	0	0	11
BDV 2	1	10	0	0	11
BDV 6	1	10	0	0	11
BDV 9	1	10	0	0	11
Total	4	40	0	0	44

4 - Implantation immobilière

Le plan d'aménagement des 4 BDV sur le site de Nogent-sur-Marne a été réalisé en concertation avec les chefs de service. Les agents ont été associés à la réflexion au travers des échanges internes menés sur le projet avec leurs chefs de service respectifs, de la visite du site de Nogent le 13 janvier et du groupe de travail du 15 janvier qui s'est tenu à Boissy en présence des chefs de brigades, d'un panel d'agents représentatif de vérificateurs des brigades concernées, du Pôle Missions Transverse et du Pôle Métiers.

Le 05 janvier 2026, deux versions du projet d'installation ont été communiquées aux chefs de brigade afin qu'ils puissent les partager avec leurs équipes et recueillir leurs premières observations.

- La première version prévoyait l'installation de 33 postes de travail (dont 3 bureaux individuels pour 3 chefs de service) au 4^{ème} étage et de 11 postes de travail (dont 1 bureau individuel pour le chef de service) au rez-de-chaussée.

Ce projet, privilégié par la direction, présente l'avantage de renforcer la sécurisation des accueils par la présence d'agents à proximité des box de réception et permet d'offrir davantage d'espaces aux agents (espace de convivialité, confidentialité notamment).

- La deuxième version (alternative) prévoyait l'installation de 34 postes de travail au 4^{ème} étage (dont 4 chefs de services) et de 10 postes de travail au 3^{ème} étage.

Ces deux versions tenaient compte du souhait principal des vérificateurs de disposer d'un poste de travail personnel et de celui des chefs de brigade d'être installés à proximité de leur équipe.

A l'issue de la visite du site de Nogent-sur-Marne le 13 janvier 2026 et des échanges tenus lors de la réunion du 15 janvier qui a suivi, les agents ont pu formuler leurs observations et suggestions, qui ont été prises en compte et qui sont intégrées aux plans transmis dans le cadre du présent groupe de travail. Les observations éventuelles formulées postérieurement à ces réunions seront exposées en séance.

Détails de l'implantation prévue entre les 2 niveaux (rez-de-chaussée et 4^e étage) :

- **L'installation de la BDV 2 (11 agents) au rez-de-chaussée :**

A la demande des agents concernés, l'installation se fera dans les espaces actuels. L'aménagement proposé comprend :

- un espace semi-cloisonné définissant 2 espaces de travail dans lesquels est implanté un poste de travail personnel pour chaque vérificateur ;
- un bureau individuel pour le chef de brigade ;
- un espace de confidentialité.

Un mopieur est également installé. Afin de renforcer la sécurité, et éviter le déplacement des agents lors des réceptions, une imprimante -scan sera installée dans les boxes d'accueil (cf. § 5).

Une tisanerie située à proximité immédiate des espaces de travail vient compléter cette installation.

³ effectifs physiques projetés tenant compte de la pré-affectation des A stagiaires attendus au 18/05/2026

L'installation des BDV 1, 6 et 9 (33 agents) au 4^{ème} étage

L'aménagement proposé comprend :

- 6 espaces de travail semi-cloisonnés, avec des marguerites de 4 à 5 postes de travail et au sein desquelles chaque vérificateur disposera d'un poste de travail personnel ;
- un bureau partagé pour 4 agents au sein duquel seront installés, à la demande des deux services concernés, deux agents de la BDV 6 et deux agents de la BDV 9 ;
- un bureau individuel pour chaque chef de brigade ;
- deux espaces de confidentialité ;
- un espace convivialité / réunion.

Un mopieur est installé à chaque extrémité de l'étage.

Les vérificateurs seront dotés d'un mobilier neuf (bureaux et caissons) et disposeront d'une armoire haute à proximité de leur poste de travail personnel.

A leur demande, les chefs de brigade conserveront leur bureau et caissons actuels.

5 – Accueil des usagers

Dans le cadre des échanges avec les services concernés, le besoin de 2 boxes d'accueil a été défini.

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2024 (création de chemins de fuite au niveau des boxes et étanchéification des zones administrative et publique), les deux boxes d'accueil existants (actuellement inutilisés) seront aménagés en installant un mobilier totalement traversant et seront équipés des dispositifs d'alerte.

Chaque box disposera d'une solution d'impression et de scannage.

6 – Espaces partagés

S'agissant des espaces de confidentialité :

Les 5 espaces de confidentialité (2 au 4^{ème} étage et 3 au rez-de-chaussée) mis à la disposition des 4 brigades de vérification, seront dotés d'un bureau équipé d'un écran avec une connexion informatique et muni d'un fauteuil.

S'agissant des espaces de convivialité/ Tisanerie :

Ces espaces mis à la disposition des 4 brigades de vérification (1 à chaque étage) seront aménagés de manière à permettre aux équipes d'installer éventuellement leur machine à café et bouilloire.

S'agissant des espaces extérieurs :

L'espace de détente extérieur, déjà implanté dans le jardin, sera agrémenté d'une deuxième table munie de bancs.

S'agissant des espaces de réunion :

Dans l'espace réunion initialement prévu au 4^{ème} étage, les agents ont souhaité installer 4 postes de travail pour les agents.

Les brigades utiliseront de façon partagée la salle de réunion du site implantée au rez-de-chaussée, qui est équipée d'un système de visioconférence et a été rénovée en 2024. La possibilité d'installer le Wifi dans cette salle est en cours d'examen en lien avec les équipes informatiques.

S'agissant des archives :

Le site de Nogent-sur-Marne dispose de plusieurs zones d'archives, situées en sous-sol, suffisantes (517,70 m²) pour intégrer les archives intermédiaires des brigades, dont le volume après opération d'archivage, a été estimé, par leurs soins, à 144 mètres linéaires équivalent à 24 armoires hautes.

7 - Nature et calendrier des travaux

Le 4^{ème} étage a été entièrement rénové en 2024 (réfection des sols avec pause d'une moquette acoustique, des peintures avec maintien du cloisonnement existant et relamping LED avec variateurs). A la demande des agents, la cloison existante entre les bureaux 418 et 420 sera prolongée afin de séparer les espaces des BDV 6 et 9.

Les futurs locaux de la BDV 2, implantés au rez-de-chaussée, feront l'objet d'une remise en peinture et d'un décapage des sols.

Les boxes d'accueil feront l'objet de travaux d'aménagement conformément aux préconisations du secteur sûreté du bureau SPIB 2 C (mobilier traversant et installation de bouton d'alerte anti-agression notamment).

Par ailleurs, le site de Nogent-sur-Marne, site domanial pérenne, bénéficiera à compter du printemps 2026 de travaux de grande ampleur visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment ainsi que les conditions de vie au travail des agents (remplacement total des menuiseries extérieures par des ouvrants à contrôle solaire, traitement des façades dont l'isolation des soubassements et étude de l'installation d'une pompe à chaleur couplée à la mise en place d'une centrale d'air double flux).

Les travaux d'aménagement nécessités par l'arrivée des brigades de vérification se dérouleront concomitamment à ces travaux lourds et en tout état de cause préalablement à l'entrée des brigades sur le site.

De manière très concrète, l'installation des brigades à Nogent, comme le retour du SIE et du PDE, dépend de la fin de l'ensemble de ces travaux. Elle pourrait avoir lieu au 4^{ème} trimestre 2026, étant observé que que tout transfert des brigades entre le 15/11/2026 et le 31/12/2026, période particulièrement chargée en matière de contrôle fiscal, est d'ores et déjà écarté.

L'avancement du chantier de travaux et la survenance éventuelle d'aléas seront déterminants pour affiner le calendrier de déménagement. Il sera communiqué dès qu'il aura été arrêté avec précision.

8. Points sur les sujets transverses

S'agissant des espaces de restauration, le site dispose à l'entresol d'une salle de 70 m² qui a été rénovée en 2024. Cet espace est équipé de frigos et de micro-ondes pour permettre aux agents, qui bénéficient de la carte SWILE, de déjeuner sur place.

S'agissant des espaces sanitaires, deux blocs sanitaires sont installés à chaque niveau du bâtiment.

S'agissant des moyens d'accès, le site de Nogent-sur-Marne est aisément accessible en transports en commun notamment par les RER A et le RER E ainsi que les lignes de bus 120 et 114.

Les temps de trajets entre les stations RER et le site sont de 10 minutes à pied ou 7 minutes avec le bus 120 pour le RER A et de 15 minutes à pied ou 9 min avec le bus 114 pour le RER E.

Pour les agents utilisant le vélo, un rack pour 5 vélos est implanté dans le parking souterrain et un rack supplémentaire pourra être installé en extérieur en cas de besoin.

Pour les agents utilisant leur véhicule personnel, le site de Nogent- sur-Marne dispose de 40 emplacements (32 en souterrain et 8 extérieurs dont 1 PMR). La gestion de l'occupation de ces emplacements se fera en concertation entre les différents services.

Un emplacement est à ce stade réservé pour l'implantation d'un véhicule de service électrique et d'une borne de recharge, afin de faciliter et sécuriser les déplacements professionnels des vérificateurs.

10 - Communication du projet au médecin du travail et à l'inspecteur santé sécurité au travail

Le plan des aménagements envisagés dans le cadre de la réorganisation des locaux du site de Nogent- sur- Marne en vue du déménagement des BDV de Boissy-Saint-Léger vers ce site est transmis au médecin du travail et à l'inspecteur santé sécurité au travail qui pourront présenter, au plus tard en séance lors du groupe de travail, leurs observations et remarques.